

le service soins infirmiers à domicile (SSIAD)

le service soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Christelle Corolleur - communication@aire-sur-adour.fr

Ce service proposé par le CIAS permet d'éviter ou retarder une hospitalisation.

Ce service intercommunal permet aux personnes âgées d'éviter le placement hospitalier en moyen séjour. Son objectif est également de réduire la durée d'une hospitalisation non nécessaire au plan médical.

Non